Extrait de verbal de remise de rapport des Sieurs Gache et experts de la terre du Duché de Joyeuse, pour Mr Jullien Dussargues, fermier Général.

Verbal de remise.

L'an mil sept cent soixante trois, et du samedi vingt neuvième jour d'octobre à deux heures de relevée. Par devant nous, François Barthelemy de Laforest, avocat au Parlement, Conseiller du Roi, juge-mage du duché de Joyeuse et dans notre chambre de consul audit Joyeuse, assisté de Jean Comte notre greffier en titre, dument assermenté.

A comparu Maitre Jean Gasque, avocat, procureur fiscal dudit duché lequel a dit qu'en exécution de notre r »ordonnance rendue sur sa requête le vingt six septembre dernier pour la vérification des moulins, bâtiments et domaines dépendant dudit duché, le sieur Etienne Gâche nommé de la part dudit Me Gasque pour son Altesse Madame la Comtesse de Marsan, seule propriétaire de la terre dudit Joyeuse et Jean Comte, expert nommé de la part du sieur Jullien Dussargues, fermier général des revenus de ladite terre , après avoir prêté serment requis devant nous, le vingt huit du même mois , ont procédé à la vérification, suivant leur procès verbaux en deux cahiers séparés, clos le même jour, dix neuvième octobre courant.

L'un desquels concerne les moulins appelles, moulin neuf de Rosières, Auriolles et Bourbouillet et l'autre les bâtiments et domaines tous les deux signés par les dits experts, et confiés a bureau de cette ville dont ledit Mr Gasque requiert la remise pour servir ainsi que de raison et a signé Gasque procureur fiscal.

Signé.

Ont aussi comparu lesdits Sr Gâche et Comte experts, lesquels ont requis acte de la remise qu'ils font de leurs procès verbaux et rapport ci-dessus , avec la taxe de onze journées qu'ils ont chacun d'eux employé tant pour leurs vacations sur les lieux que pur leur de serment , dressé ou remise de leurs procès verbaux en double original et ont signé Gache, Comte, signé.

Nous juge-mage avons octroyé avons octroyé acte audit Me Gache, procureur fiscal de sa comparution et réquisition, ensemble auxdits Srs Gache et Comte experts de leur réquisition et de la remise de la remise par eux faite , entre les mains dudit Me Gasque de leur susdit procès verbaux en deux cahiers séparés et en double original que nous avons paraphé et au surplus avons taxé à chacun desdits experts la somme de soixante livres pour toutes leurs journées et vacations, et liquidé les autres frais de la procédure pour le papier ou huissier déboursé par ledit procureur fiscal à la somme de neuf livres , onze sols, six deniers, revenant lesdites sommes à la totalité de cent vingt neuf livres onze sols six deniers, dont la moitié sera supportée par ladite Altesse et l'autre moitié par ledit Dussargues, fermier général, suivant l'usage, ainsi procédé devant nous Laforest, juge-mage, Signé.
Comte greffier, signé.

Transcription : auzasalain@orange.fr

Procès Verbal de Remise

L'an mil sept cent soixante trois, et du samedi vingt neuvieme jour d'octobre a deux heures de relevée Pardevant nous françois Barthelemy delaforest avocat en parlement conseiller du Roy juge mage du duché de joyeuse et dans notre chambre de conseil aud joyeuse; assisté de Jean Comte notre greffier en titre duement assermenté.

A comparu Mr. Jean antoine gasque avocat procureur fiscal dud duché, lequel a dit, qu'en execution de notre ordonnance rendüe sur sa requete le vingt six septembre dernier, pour la verification des moulins batiments et domaines dependants dud duché, les sr. Etienne gache expert nommé de la part dud Mr. gasque pour son altesse Madame La Comtesse de marsan, seule proprietaire de la terre dud joyeuse, et sr Jean Comte expert nommé de la part de sr Jullien du Larque fermier general des revenus de lad terre, aprés avoir preté le serment requis devant nous, le vingt huit du même mois, ont procedé a lad verification suivant leurs procés verbaux en deux cayers separés, clos le même jour